



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 16

L'an deux mil vingt quatre  
le quinze janvier à dix-neuf heures trente,  
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoint. M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette.

ABSENTS EXCUSES : Mme GATET Fanny (pouvoir à Mme CAMUS), Mme CHAVASSE Danièle (pouvoir à Mme RUCHON).

ABSENTS : M. GROS Gérémy, M. LAROSE Didier, M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. Pierre-Gilles LEFAIVRE.

## DELIBERATION N° 2024 – 01

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES : marché d'achat d'électricité et services associés pour l'année 2025**

### NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services adopté antérieurement par ViennAgglo « action 1 - groupements de commandes » et afin d'optimiser les achats, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de s'associer à Vienne Condrieu Agglomération pour lancer un marché d'achat d'électricité et services associés pour l'année 2025, en groupement de commandes.

La forme du marché est un accord-cadre à marchés subséquents avec un maximum par lot. Il comporte 2 lots.

Le marché est prévu pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Vienne Condrieu Agglomération est le coordonnateur du groupement de commandes. Elle organisera la consultation des entreprises. Chaque membre du groupement s'engage à exécuter les marchés à hauteur de ses besoins propres.

Une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est joint à la présente délibération, définit les conditions administratives et financières du fonctionnement de ce groupement.

Il convient ainsi de valider ces dispositions et d'autoriser Madame le Maire à engager les procédures nécessaires pour adhérer à ce groupement de commandes.

-----  
VU l'article L2113-6 du Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention constitutive du groupement de commandes proposée par Vienne Condrieu Agglomération,

**Considérant** que Vienne Condrieu Agglomération propose à la Commune de Reventin-Vaugris d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché d'achat d'électricité et services associés pour l'année 2025, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et de permettre d'optimiser les prix des prestations,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu Agglomération pour l'achat d'électricité et services associés pour l'année 2025
- **AUTORISE** Vienne Condrieu Agglomération à signer l'accord-cadre pour le compte de la Commune.
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention constitutive du groupement.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 16 janvier 2024.

Mme la Maire,

Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 19/01/2024  
- après télétransmission électronique le 18/01/2024  
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 19/01/2024